

mercredi 20 janvier 2021

Conditions de reprise étudiante sur les campus d'AMU et mesures d'accompagnement : recrutement d'étudiants tuteurs

Comme annoncé en début de mois, la reprise des cours en présentiel se fera le 25 janvier, sous conditions, pour les étudiant(e)s de première année de Licence et pour celles et ceux en fracture numérique. Pour l'ensemble des autres promotions la reprise en présentiel est prévue le 8 février, sous réserve d'une la situation sanitaire favorable.

Sous réserve de l'évolution sanitaire, ainsi que de la transmission de consignes complémentaires, je vous rappelle les conditions et modalités de reprise étudiante sur les campus ces prochains jours :

Jusqu'au 25/01 pour les étudiant(e)s de première année de licence, de DUT, PEIP1 et première année d'école d'ingénieur – et jusqu'au 8/02 pour les autres diplômes - le système actuel reste en vigueur : cours en amphithéâtres et travaux dirigés à distance, travaux pratiques possibles en présentiel sous réserve d'autorisation, évaluations possibles en présentiel).

Entre le 25/01 et 8/02, pour les L1/DUT1/PEIP1/première année d'école d'ingénieur, tous les cours magistraux dépassant la taille du groupe de TD (40 étudiants) restent à distance (sauf fracture numérique). Les autres cours et activités pédagogiques (les CM avec moins de 40 étudiants, les TD, TP) peuvent avoir lieu en présentiel sous réserve de respecter les règles de distanciation et que les flux étudiants soient réduits à mi-jauge (Mi-jauge signifie : la moitié des capacités d'accueil de la salle).

A partir du 8/02, pour tous les diplômes, tous les cours magistraux dépassant la taille du groupe de TD (40 étudiants) restent à distance (sauf fracture numérique). Les autres cours et activités pédagogiques (les CM avec moins de 40 étudiants, les TD, TP) peuvent avoir lieu de façon classique en présentiel sous réserve de respecter les règles de distanciation et que les flux étudiants soient réduits à mi-jauge.

De plus, au niveau de chaque site, il convient de limiter le brassage des étudiants et de ne jamais dépasser au grand maximum la moitié des promotions habituellement accueillies. Par exemple, si le site accueille habituellement 200 étudiants, le maximum d'étudiants présents sur le site simultanément est de 100 étudiants. Chaque directeur de composante peut choisir d'abaisser ce seuil au regard des spécificités du site concerné.

Face à l'état psychologique très préoccupant des étudiants et dans l'urgence de leur venir en aide sur de nombreux autres plans, le Premier Ministre Jean Castex a récemment annoncé une série de mesures :

- Le recrutement de 20 000 tuteurs étudiants par les Universités ;
- Le recrutement de 1600 référents étudiants dans les résidences CROUS ;
- Le doublement du nombre des psychologues dans les Universités ;
- Le recrutement de 60 assistances sociales dans les Crous ;

Les financements déjà obtenus par AMU (621 000 €) ont permis de recruter à ce jour **161 tuteurs étudiants** :

- 6 facultés et école en bénéficient déjà et d'autres recrutements sont en cours : la faculté ALLSH, la faculté de droit et science politique, la faculté Economie et gestion, la faculté des sciences du sport, la faculté des sciences et l'IMPGT.
- Ces 161 tuteurs étudiants volontaires ont été répartis pour un tutorat au maximum de 10h/semaine et une rémunération au double smic.
- Leur mission est essentiellement pédagogique au bénéfice des étudiants de première année de Licence, peu aguerris à la vie universitaire à cause de la crise.
- Des enseignants sont chargés de la coordination et soutien de ces étudiants tuteurs.
- Les recrutements et le processus de formation de ces étudiants tuteurs font l'objet actuellement d'un processus accéléré au sein de l'université.

Par ailleurs, des campagnes de dépistage au COVID-19 sont toujours actives sur les campus, en partenariat avec la Région Sud et l'ARS PACA. L'application mobile InstAMU permet toujours se signaler comme cas contact ou positif et affiche les informations utiles aux étudiants :

- les lieux et horaires de la distribution des colis alimentaires pour les étudiants ,
- le numéro de nos médecins et psychologues,
- les aides administratives et juridiques,
- les aides financières,
- les aides numériques.

CONTACT PRESSE :

 **Direction de la communication d'Aix-Marseille Université**
Delphine Bucquet – Directrice de la communication

delphine.bucquet@univ-amu.fr

04 91 39 65 66 – 06 12 74 62 32



Rejoignez le réseau !